

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PL 31- 001 3351 Boulevard Gouin

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 30 juin 2025, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution CA 25 10 154 afin d'adopter la résolution finale en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2), afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel de 63 unités et 11 étages situé au 3351, boulevard Gouin, sur le lot 1174764 du cadastre du Québec.

Cette résolution entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité soit le 29 juillet 2025. Elle déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 6 août 2025